

Délibération n°155/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Cession de la parcelle E 983 à Art, Bâtiment et Patrimoine à Toucy

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 20 novembre 2025, estimant la valeur vénale de la parcelle à 3 760 €, soit 3 €/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 % ;
- Considérant que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est propriétaire de la parcelle cadastrée section E n° 983, d'une superficie de 1 254 m², située 3 impasse Vau Salmon à Toucy ;

Délibération n°155/2026

- Considérant que cette parcelle, classée en zone Uia à vocation économique, commerciale, industrielle et artisanale, est adaptée au projet d'implantation de la société Art Bâtiment et Patrimoine ;
- Considérant que la société Art Bâtiment et Patrimoine, ou toute société s'y substituant pour la réalisation du projet, souhaite acquérir cette parcelle afin d'y réaliser ses futurs locaux professionnels et développer son activité ;
- Considérant que, dans un contexte de raréfaction du foncier économique effectivement aménageable, la Communauté de communes a proposé un prix de cession de 12 € HT/m², soit 15 048 € HT, accepté par le porteur de projet ;
- Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique réunie le 3 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du Développement économique ;
- Sur proposition du Président ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (76 voix pour) :

- Approuve la cession à la société Art Bâtiment et Patrimoine, ou à toute société s'y substituant pour la réalisation du projet, de la parcelle cadastrée section E n° 983, d'une superficie de 1 254 m², située 3 impasse Vau Salmon à Toucy, au prix de 12 € HT/m², soit 15 048 € HT ;
- Dit que les frais d'acte et frais annexes, liés à la cession seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Président à signer l'acte de cession ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

